

INFORMATIONS LÉGALES

1. Présentation du site.

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé aux utilisateurs du site www.johnbarell.com l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi :

Propriétaire : auto-entrepreneurs MR Johnny Basset -6 route de provins 10400 Soligny les étangs - N° SIRET : 53105834500020 - Code APE : 9002Z -

Créateur et webdesigner : **M. Basset Johnny**

Responsable publication : M. Basset johnny, gérant – 0646363185

Le responsable publication est une personne physique

Webmaster : M. Basset Johnny 0646363185

Crédits : les mentions légales ont été générées par **Basset Johnny**

Hébergeur : wix,fr

2. Conditions générales d'utilisation du site et des services proposés.

L'utilisation du site www.johnbarell.com implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation ci-après décrites. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les utilisateurs du site www.johnbarell.com sont donc invités à les consulter de manière régulière.

Ce site est normalement accessible à tout moment aux utilisateurs. Une interruption pour raison de maintenance technique peut être toutefois décidée par www.johnbarell.com, qui s'efforcera alors de communiquer préalablement aux utilisateurs les dates et heures de l'intervention.

Le site www.johnbarell.com est mis à jour régulièrement par Mr Basset Johnny. De la même façon, les mentions légales peuvent être modifiées à tout moment : elles s'imposent néanmoins à l'utilisateur qui est invité à s'y référer le plus souvent possible afin d'en prendre connaissance.

3. Description des services fournis.

Le site www.johnbarell.com a pour objet de fournir une information concernant l'ensemble des activités de la société.

Mr Basset Johnny s'efforce de fournir sur le site www.johnbarell.com des informations aussi précises que possible. Toutefois, il ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.

Tous les informations indiquées sur le site WWW.johnbarell.COM sont données à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, les renseignements figurant sur le site WWW.johnbarell.COM ne sont pas exhaustifs. Ils sont donnés sous réserve de modifications ayant été apportées depuis leur mise en ligne.

4. Limitations contractuelles sur les données techniques.

Le site utilise la technologie JavaScript.

Le site Internet ne pourra être tenu responsable de dommages matériels liés à l'utilisation du site. De plus, l'utilisateur du site s'engage à accéder au site en utilisant un matériel récent, ne contenant pas de virus et avec un navigateur de dernière génération mis-à-jour

5. Propriété intellectuelle et contrefaçons.

Mr Basset Johnny est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le site, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du site, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable de : Mr Basset Johnny.

Toute exploitation non autorisée du site ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

6. Limitations de responsabilité.

Mr Basset Johnny ne pourra être tenue responsable des dommages directs et indirects causés au matériel de l'utilisateur, lors de l'accès au site Mr Basset Johnny, et résultant soit de l'utilisation d'un matériel ne répondant pas aux spécifications indiquées au point 4, soit de l'apparition d'un bug ou d'une incompatibilité.

Mr Basset Johnny ne pourra également être tenue responsable des dommages indirects (tels par exemple qu'une perte de marché ou perte d'une chance) consécutifs à l'utilisation du site www.johnbarell.com.

Des espaces interactifs (possibilité de poser des questions dans l'espace contact) sont à la disposition des utilisateurs. Mr Basset Johnny se réserve le droit de supprimer, sans mise en demeure préalable, tout contenu déposé dans cet espace qui contreviendrait à la législation applicable en France, en particulier aux dispositions relatives à la protection des données. Le cas échéant, Mr Basset Johnny se réserve également la possibilité de mettre en cause la responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur, notamment en cas de message à caractère raciste, injurieux, diffamant, ou pornographique, quel que soit le support utilisé (texte, photographie...).

7. Gestion des données personnelles.

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

A l'occasion de l'utilisation du site www.johnbarell.com, peuvent être recueillies : l'URL des liens par l'intermédiaire desquels l'utilisateur a accédé au site www.johnbarell.com, le fournisseur d'accès de l'utilisateur, l'adresse de protocole Internet (IP) de l'utilisateur.

En tout état de cause Mr Basset Johnny ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site www.johnbarell.com. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site www.johnbarell.com l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site www.johnbarell.com n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de Mr Basset Johnny et de ses droits permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis de l'utilisateur du site www.johnbarell.com.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles. .

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

8. Liens hypertextes et cookies.

Le site www.johnbarell.com contient un certain nombre de liens hypertextes vers d'autres sites, mis en place avec l'autorisation de Johnny Basset. Cependant, Johnny Basset n'a pas la possibilité de vérifier le contenu des sites ainsi visités, et n'assumera en conséquence aucune responsabilité de ce fait.

La navigation sur le site www.johnbarell.com est susceptible de provoquer l'installation de cookie(s) sur l'ordinateur de l'utilisateur. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un site. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le site, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation.

Le refus d'installation d'un cookie peut entraîner l'impossibilité d'accéder à certains services. L'utilisateur peut toutefois configurer son ordinateur de la manière suivante, pour refuser l'installation des cookies :

Sous Internet Explorer : onglet outil / options internet. Cliquez sur Confidentialité et choisissez Bloquer tous les cookies. Validez sur Ok.

Sous Netscape : onglet édition / préférences. Cliquez sur Avancées et choisissez Désactiver les cookies. Validez sur Ok.

9. Droit applicable et attribution de juridiction.

Tout litige en relation avec l'utilisation du site www.johnbarell.com est soumis au droit français. Il est fait attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents de Paris.

10. Les principales lois concernées.

Loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, notamment modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

11. Lexique.

Utilisateur : Internaute se connectant, utilisant le site susnommé.

Informations personnelles : « les informations qui permettent, sous quelque forme que ce soit, directement ou non, l'identification des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent » (article 4 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

Conditions générales de prestations :

Les présentes conditions générales de prestations (CGP) règlent les relations entre John Barell et le **client** (ci-après appelé le « **Client** »). Elles font parties intégrantes du contrat de prestations et de fonctionnalités des services et produits passé entre le **client** et John Barell (ci-après les « Prestations »). Toute modification apportée aux présentes conditions générales de prestations doit revêtir la forme écrite. John Barell offre au **client** des prestations dans le domaine de l'organisation, de la préparation et de la prestation Dj. Nous nous engageons à nous employer au mieux de nos connaissances et de nos capacités à fournir des prestations de qualité. Le contenu et l'étendue des différentes prestations sont définis dans des « devis » qui, avec les présentes conditions générales de prestations, définissent les relations contractuelles entre le **client** et John Barell.

Article 1 :

Les présentes conditions générales de prestations ne concernent pas les locations de matériels au comptoir ou livrées qui font l'objet de **conditions générales de location** figurant sur le catalogue de location et sur les bons de livraison remis par John Barell lors de l'enlèvement ou la livraison du matériel.

Article 2 :

Les prestations de John Barell font l'objet d'un devis qui précise les conditions particulières, savoir : les lieux, dates et heures des prestations, les matériels utilisés lors de la prestation, s'il y a lieu, les services proposés, le personnel affecté à ces services, le prix et les modalités de paiement, les frais et obligations restant à la charge du **client** et la date de validité de l'offre. Toutes les autres dispositions contractuelles entre John Barell et le **client** sont réglées, sans restriction ni réserve par les présentes conditions générales de prestations, qui sont acceptées par le **client** et prévalent sur celles qui figurent sur ses propres documents et notamment ses bons de commande.

Article 3 :

Le **client** est définitivement engagé par son acceptation du ou des devis. John Barell n'est engagé que dans la mesure où son **client** lui a confirmé une commande conforme au devis, donné son accord sur les présentes conditions générales de prestations et réglé l'acompte prévu. Si une commande est adressée par le **client** après expiration du délai de validité du devis, John Barell peut à sa convenance l'accepter ou la refuser. Son refus éventuel doit alors être notifié par écrit dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la commande.

Article 4 :

Dans le cas d'une annulation de commande par le **client** ou si John Barell déclare ne pouvoir exécuter une commande acceptée, la partie défaillante devra indemniser l'autre partie par une indemnisation forfaitairement fixée à :

- 100 % du montant du devis pour une décision notifiée moins de quatre (4) jours francs avant la date prévue pour le début de la prestation ;

- 80 % du devis pour une notification entre 4 et 10 jours francs avant la date prévue pour le début de la prestation ;
- 70 % du devis pour une notification entre 11 et 15 jours francs avant la date prévue pour le début de la prestation ;

Article 5 :

Par la passation de sa commande, le **client** déclare avoir eu parfaitement connaissance des conditions techniques dans lesquelles se déroulera son événement ainsi que des matériaux et services proposés par John Barell. Il s'interdit donc toute réclamation fondée sur le fait que ceux-ci n'auraient pas convenu à l'utilisation envisagée ou que la conception de l'ensemble proposé par John Barell ne lui aurait pas assuré une fiabilité suffisante. Le **client** reconnaît que la prestation de John Barell peut être interdépendante d'autres prestataires ou intervenants. John Barell décline toute responsabilité en cas de retard d'exécution de la prestation ayant pour origine la défaillance ou le retard d'un tiers, quelque soit la nature de l'intervention de ce dernier.

Article 6 :

Le **client** prendra toutes dispositions nécessaires pour permettre l'accès et la circulation en temps voulu du personnel et des véhicules sur le lieu de la prestation. Il s'engage à réserver à John Barell une surface suffisante pour installer le matériel et, si une reconnaissance préalable des locaux a été effectuée, à ne pas réduire ou déplacer la zone réservée à John Barell. Sauf dispositions contraires précisées dans le devis, le **client** fournira une alimentation électrique suffisamment dimensionnée, avec prise de terre et aux normes en vigueur à moins de 10 mètres de la régie. Le **client** prendra à sa charge les consommations et abonnements de l'énergie et de tous fluides éventuels nécessaires à la prestation.

Article 7 :

Si la prestation doit se dérouler en plein air, le **client** devra prendre toutes les dispositions nécessaires à la poursuite de la prestation sans inconvénient pour John Barell en cas d'intempéries. Si la prestation doit être reportée à une date ultérieure par suite d'intempéries conformes avec les prescriptions propres au droit du travail et aux règles de l'art, John Barell s'efforcera de trouver un accord avec le **client** sur les conditions de ce report. Faute d'accord, le montant du devis restera intégralement dû par le **client**.

Article 8 :

L'intervention de John Barell se limite à fournir des matériaux et du personnel selon les spécifications du devis. A aucun moment et en aucune façon, John Barell ne pourra être appelé à remplacer du personnel du **client** en grève. En cas de maladie ou indisponibilité du personnel, de même qu'en cas de panne ou incident technique de matériel, John Barell remplacera, dans les meilleurs délais, le personnel ou le matériel en cause sans pouvoir encourir d'autres obligations ou responsabilités. John Barell déclare être titulaire de toutes les autorisations administratives éventuellement nécessaires pour exercer la prestation pour laquelle le **client** fait appel à lui dans le cadre du devis, et s'engage à remplir toutes les formalités administratives qui seront obligatoires ou nécessaires pour réaliser la prestation. En conséquence, le **client** reconnaît que si des retards d'exécution de la prestation surviennent comme indiqués au point 5 ci-avant, John Barell se devra impérativement de respecter notamment la législation sur le temps de travail et les temps de récupération de ses salariés, le **client** devant assumer le surcoût des moyens mis en œuvre sur simple justificatif de John Barell. John Barell répond envers le **client** de la fourniture soigneuse et conforme au devis de ses prestations. Toute garantie éventuelle découle des descriptifs de la prestation. John Barell décline toute responsabilité en cas de perturbation ou d'interruption du service. Dans le cadre de la législation en vigueur, John Barell décline également toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour elle-même comme pour les tiers qu'elle pourrait mandater. John Barell ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages subséquents, de pertes de recettes, de prétentions de tiers ou de manques à gagner.

Article 9 :

Le **client** reste totalement responsable de toute demande d'autorisation administrative, du paiement des impôts, taxes, charges, droits d'auteurs ou autres et plus généralement de tout risque financier et de toute responsabilité commerciale ou civile incombant à l'organisateur de la manifestation. A ce titre il devra assumer toutes les conséquences, directes ou indirectes, de l'utilisation du personnel et du matériel mis à sa disposition par John Barell. Pendant toute la prestation, et notamment jusque l'enlèvement du matériel par John Barell à la fin de la manifestation du **client**, ce dernier reste responsable de tout vol, total ou partiel, dégradation, perte ou dommage subis par le matériel y compris les lampes et câbles, et s'engage à rembourser, à John Barell, le coût des réparations au prix d'atelier et les rachats de matériels perdus ou irréparables au prix catalogue des fabricants ou de leur distributeur en vigueur au moment du remplacement.

Article 10 :

John Barell Concept s'engage à fournir du personnel formé, ayant la compétence requise pour procéder à l'assistance technique spécifiée au devis. Le **client** s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité du personnel John Barell. Le **client** veille à ce que les services et les produits pour lesquels il a conclu un contrat avec John Barell soient utilisés conformément aux dispositions légales et contractuelles. S'il

s'avère responsable d'un quelconque sinistre, le **client** devra indemniser John Barell pour les dommages qu'il pourrait subir.

Article 11 :

John Barell est titulaire d'une assurance. Celle-ci est limitée à :

- la mise en cause de la responsabilité pouvant incomber à John Barell en tant que fournisseur de personnel et de matériel à l'exclusion de toutes pertes d'exploitations, d'annulations ou autres dommages qu'il appartient au **client** d'assurer dans le cadre de sa responsabilité d'utilisateur comme recommandé ci avant ;
- au montant des capitaux assurés correspondant aux conditions courantes de prestations. Il est donc expressément convenu que le **client** et ses assureurs renoncent à tout recours auprès de John Barell pour tout dommage qui pourrait engager sa responsabilité pour la part qui ne serait pas couverte par ses assurances.

Article 12 :

Il appartient au **client** d'apprécier si d'éventuelles circonstances exceptionnelles, dues par exemple à l'environnement, lui imposent de souscrire une assurance complémentaire. En outre, pour une prestation déterminée, le **client** pourra demander à John Barell sans pour autant l'exiger, de souscrire auprès de son assureur, une extension de garantie couvrant ledit risque qui devra être stipulé au devis et mis à la charge du **client**.

Article 13 :

Si John Barell a traité avec un **client** organisateur de manifestations ou de spectacles pour le compte d'un tiers, le **client** de John Barell ne saurait se prévaloir d'exigences éventuelles de ce tiers pour fonder une réclamation qui ne serait pas recevable compte tenu des présentes conditions générales de prestations. De la même manière, John Barell, si elle a fait appel à un sous-traitant pour réaliser tout ou partie de la prestation commandée par son **client**, ne saurait se prévaloir d'exigences de son sous-traitant pour modifier ses obligations ou droits vis à vis de son **client**.

Article 14 :

Le **client**, s'il est donneur d'ordre du transport des matériels sur le lieu de la prestation, reste responsable de tous les conséquences afférentes audit transport et renonce expressément à tous recours contre John Barell en cas de revendication, notamment, d'un sous traitant du transporteur. L'utilisation des engins de transport, de manutention, de l'outillage ainsi que l'emploi de la main d'œuvre appartenant au **client** ou en louage restent sous l'entière responsabilité du **client**, même en présence du personnel de John Barell.

Article 15 :

Sauf accord particulier dûment mentionné au devis, John Barell ne cède au **client** aucun droit de reproduction, de représentation et d'adaptation, même partiel, sur toutes études, avant-projets et/ou descriptifs en relation avec les prestations. En outre et si la prestation l'impose, le **client** fera son affaire de l'acquisition auprès de toute personne physique ou morale détenant, directement ou indirectement, des droits de nature similaires aux droits de propriété définis ci-dessus ».

Article 16 :

Au cas où l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales de prestations deviendraient caduques ou irréalisables, toutes les autres dispositions resteront valables. Les dispositions caduques ou irréalisables seront remplacées par une disposition conforme au but de la convention ou au moins proche, et susceptible d'avoir été adoptée par les parties s'ils avaient eu connaissance de la nullité ou du caractère irréalisable des dispositions concernées. Il en va de même pour toute éventuelle lacune constatée dans les présentes conditions générales de prestations.

Article 17 :

Toutes contestations relatives à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de prestations seront, si possible, soumises à conciliation préalable. Si elle ne peut être organisée, le litige sera de convention expresse soumis au Tribunal de Commerce.

Article 18 :

Le **client** assurera une restauration et des boissons au personnel de John Barell durant toute la durée de la prestation.